



### Compétences complémentaires

## L'ENTREPRISE UNIQUE EN ORDRE DISPERSÉ

Dix mois après l'ouverture d'une négociation d'entreprise sur les compétences complémentaires, ce chantier présente une allure très déséquilibrée. Les travaux amorcés à l'automne dernier autour de la négociation d'un projet d'accord national ont fait place dès décembre à une série d'états des lieux contradictoires direction/syndicats sur les pratiques existantes dans différents secteurs de l'entreprise. De fait, ce travail n'a été réalisé de manière exhaustive que pour le seul périmètre ex-RFO. Les réunions d'avril et mai relatives à France 3 ont concerné presque uniquement les techniciens vidéo, tandis que rien n'a été fait à France 2 sur ce sujet...

La direction RH du secteur Outremer / Malakoff a proposé lundi et mardi aux OS de travailler à un accord transitoire sur son seul périmètre. Son propos est d'apporter des réponses rapides tout en s'engageant à fondre « l'accord RFO » dans l'accord national quand il sera conclu...

Durant ces débats centrés pour l'essentiel sur des compétences complémentaires techniques, le SNJ a exprimé sa préférence pour un accord national et a subordonné sa réponse sur un éventuel accord d'étape à la nature de son contenu. Nous avons également demandé des précisions sur ce qui se passerait pour un éventuel « accord RFO » transitoire si l'accord national ne voyait jamais le jour.

**Le SNJ a réaffirmé sa ferme opposition au transfert de nouvelles tâches techniques aux journalistes ainsi que son refus de faire du journalisme une compétence complémentaire. Nous prenons acte du fait que la direction n'a rien proposé durant ces deux jours qui aille à l'encontre de ce double postulat.**

De même nous prenons acte que la direction a répondu favorablement à la demande du SNJ d'élargir l'éligibilité à la CC journalistes pour les JRI qui souhaiteraient faire de la rédaction pour le web mais pas à l'antenne.

Pour autant, est-il nécessaire d'en passer par un accord transitoire pour rémunérer sans plus attendre, dans tous les établissements concernés et non plus dans seulement deux d'entre eux, les salariés qui assurent depuis des années la tâche de média manager sur le MAM ?

Est-il nécessaire d'en passer par un accord transitoire pour faire bénéficier les monteurs de la locale excentrée de Saint-Pierre de la Réunion du même dispositif que leurs collègues des locales de France 3 ?

Est-il nécessaire d'en passer par un accord transitoire pour faire cesser ici ou là des pratiques aberrantes et identifiées que la direction qualifie elle-même de « dysfonctionnements » ?

Est-il nécessaire d'en passer par un accord transitoire parce que les dirigeants de France 2 refusent d'appliquer l'accord sur la compétence complémentaire Rédacteurs-JRI, encouragent l'utilisation de poly-compétences sauvages et, in fine, boycottent la négociation d'entreprise ?

**Il est évident que ces sujets concernent l'ensemble de l'entreprise et doivent trouver une solution globale valable pour tous les établissements.**

Si le débat autour des nouveaux métiers ou des nouvelles CC liés à la notion de radio filmée concerne pour l'heure le périmètre de l'Outremer et de Malakoff, d'autres sites seront tôt ou tard concernés.

De même la question des tournages sous-marins, suspendus actuellement pour des raisons d'assurances, et la reconnaissance de l'expertise qu'ils nécessitent concernent bien la totalité de nos établissements.

Six ans après la création de l'entreprise unique, deux ans après la signature d'un accord commun, la direction demeure une hydre à plusieurs têtes.

Paris, le 23 juillet 2015

---

*SNJ France Télévisions*

*Pièce D 142 - e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)*

**Raoul Advocat** : 06 22 69 30 14 – **Antoine Chuzeville** : 06 80 26 18 36 – **Serge Cimino** : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ\_FTV et Facebook : Snj.ftv